

Première réunion de la Communauté de communes des Iles Marquises, 16.00 pm
sur convocation jointe par courriel dont voici un extrait:

« Vu l'arrêté N°HC 867 du 29 novembre 2010 TITRE 3 article 8, j'ai l'honneur de convoquer le Conseil communautaire, le 25 AVRIL 2014, à ATUONA, à 15h00 »

L'ordre du jour est indiqué dans ce courriel :

« ... avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Election du Président,*
- 2. Election du vice-président*
- 3. Délégation du Conseil au Président*
- 4. Délégation du Président au vice-président*
- 5. Fixation des indemnités du Président et du Vice-président*
- 6. Commissions de la CODIM ».*

Sont présents en théorie 15 délégués communautaires. S'est joint à ce conseil communautaire l'Administrateur territorial Monsieur Quesnot Teva. L'Administratrice d'État, quant à elle, est absente.

Fatu Iva :

- TUEINUI Henri
- KAMIA Marie Céline (suppléante)

Tahuata :

- BARSINAS Felix
- TIMAU Mirélla

Hiva Oa :

- TEHAAMOANA Etienne
- PETERANO Ani
- BONNO Tania

Ua Huka :

- OHU Nestor
- SCALLEMAERA Florentine

Ua Pou :

- KAIHA Joseph
- TEIKIEHUUPOKO Georges
- BRUNEAU Marcel

Nuku Hiva :

- KAUTAI Benoit
- PIRIOTUA Joseline
- UTIA Casimir

Avant l'ouverture de la séance, un rapport d'activité, depuis 2011 jusqu'au 1er trimestre 2014, est distribué à chaque délégué communautaire.

Le président demande à Florentine de commencer la séance par une prière. Le président remercie l'ensemble des maires nouvellement élus ainsi que ces nouveaux délégués communautaires et enfin il remercie l'administrateur territorial. Le président poursuit par un historique de la CODIM, il explique comment cela à commencer, c'était une expérience nouvelle qui dura plus de 3 années. Maintenant que 3 années ont passés nous avons acquis de l'expérience, nous nous sommes fait de cette communauté de communes.

Le président se veut rassurant... Désormais, il parle du premier ordre du jour : l'élection du Président de la CODIM. Il rappelle que cette élection sera présidée par la doyenne des délégués communautaire : Florentine SCALLAMERA. Il rappelle également que des assesseurs doivent être désignés; le plus jeune Marie Céline KAMIA et Henri TUIEINUI et le plus âgé.

Un secrétaire de séance sera également nommé ; Casimir UTIA. Le président s'arrête alors et passe à l'élection du président de la CODIM, c'est Mme Florentine SCALLAMERA qui présidera maintenant la séance.

Benoit KAUTAI demande au président la parole.

Benoit KAUTAI salue toutes les personnes réunies, les maires, l'administrateur Teva QUESNOT, les nouveaux délégués. Il présente les délégués communautaires de Nuku Hiva. Il rappelle combien cette séance est importante et souhaite que cela se déroule dans les meilleures conditions.

Nestor OHU prend la parole, avec des paroles humoristiques, il salue également les nouveaux délégués de la CODIM. Comme Benoit il souhaite que la séance se déroule dans le respect.

Etienne TEHAAMOANA salue également toutes les personnes. Il est certain que cette séance se déroulera sans problème. Il présente ses délégués communautaires et leurs fonctions. Il termine en charriant Marcel BRUNEAU.

Felix BARSINAS prend la parole, il salue tout le monde et met en avant qualités de proximité des délégués communautaires de Tahuata.

Henri TUIEINUI prend la parole et remercie les anciens maires, réélus cette année, ainsi que les nouveaux délégués. Il rappelle ensuite le statut de la CODIM, en évoquant une présidence tournante, termes absents du statut. Il souhaite que nous poursuivions dans ce sens en respectant « la parole donnée ». Il ne veut cependant pas, que cela soit source de conflit. Il ne veut heurter personnes, c'est ce qu'il pense.

Florentine SCALLAMERA prend la parole, elle salue l'ensemble des maires. Elle remercie le président et son conseil des travaux menés. Elle soutient la pensée du maire de Fatu Iva. Elle a effectué des recherches dans le statut ainsi que sur internet.

Benoit KAUTAI rappelle qu'il devait présider la CODIM mais, ce temps et révolu : « soit ». Désormais ne devons-nous pas nous contenter du statut ? Le président rappelle que le quorum doit être atteint avant de procéder quelque élection. Il rappelle le mode de scrutin.

Pour être élu le candidat doit rassembler la majorité absolue des voix. Au deuxième tour, est applicable la majorité relative. Au troisième tour, en cas d'égalité le plus âgé l'emporte.

Henri TUIEINUI pose la question du nombre pour une majorité absolue.

Toti TEIKIEHUPOKO rappelle le statut : 8 voix correspondent à la majorité absolue.

Début de la séance, présidée par Florentine SCALLAMERA. Deux candidatures sont déposées pour l'élection du Président ; Joseph KAIHA. et Felix BARSINAS, candidature proposée par Tania BONNO.

Une urne, des enveloppes, les bulletins des candidats et des bulletins blancs sont mis à disposition.

L'élection se fait à bulletin secret.

Elle appelle les délégués communautaires à voter : Henri TUIEINUI, Marie Celina KAMIA, Etienne TEHAAMOANA, Ani PETERANO, Tania BONNO, Benoit KAUTAI, Joseline PIRIOTUA, Casimir UTIA, Felix BARSINAS, Mirella TIMAU, Nestor OHU, Florentine SCALLAMERA, Joseph KAIHA, Marcel BRUNEAU, Toti TEIKIEHUPOKO.

Le vote est terminé.

La présidente annonce le début du dépouillement. Les enveloppes sont d'abord comptées, 15 enveloppes. 15 bulletins exprimés. 8 bulletins sont en faveur de BARSINAS Felix et 7 voix en faveur de KAIHA Joseph.

Est élu à la majorité absolue M. BARSINAS Felix.

Suit l'élection du vice-président. Tania BONNO propose Nestor OHU. Avant de procéder à l'élection du Vice- Président, la séance est suspendue pendant 10 minutes.

Nestor OHU propose les candidatures de Benoit KAUTAI et Joseph KAIHA, Benoit KAUTAI propose Joseph KAIHA.

Joseph KAIHA rappelle l'appareil formidable de la démocratie, et accueille avec respect l'élection du nouveau président, il accepte sa candidature en tant que Vice-président, afin, notamment d'assurer une continuité.

Felix préside alors l'élection du Vice-président. Les mêmes assesseurs poursuivent leurs fonctions. Une candidature est déposée pour l'élection du Vice-président ; Joseph KAIHA.

Une urne, des enveloppes, les bulletins de l'unique candidat et des bulletins blancs sont mis à disposition. L'élection se fait à bulletin secret.

Félix appelle les délégués communautaires à voter : Henri TUIEINUI, Marie Celina KAMIA, Etienne TEHAAMOANA, Ani PETERANO, Tania BONNO, Benoit KAUTAI, Joseline PIRIOTUA, Casimir UTIA, Felix BARSINAS, Mirella TIMAU, Nestor OHU,

Florentine SCALLAMERA, Joseph KAIHA, Marcel BRUNEAU, Toti TEIKIEHUPOKO.

Le vote est terminé.

Aussitôt, le Président annonce le début du dépouillement. Les enveloppes sont d'abord comptées, 15 enveloppes. 15 bulletins exprimés, 1 bulletin nul. 14 voix en faveur de Joseph KAIHA.

Joseph KAIHA est élu au premier tour et prend alors la parole.

Il remercie les électeurs, et sera un accompagnateur fervent du Président. Il conçoit travailler dans un véritable partenariat avec le Président, selon les directives du gouvernement actuel ; 50 mesures de refondation du développement économique du Pays.

Le président nous soumet un dossier, porté sur les délibérations que nous devons valider.

Délibération N° 05-2014 du 25 avril 2014

Lecture de la délibération par le Président. Henri T. émet une interrogation sur le tableau de la délibération N° 05-2014 du 25 avril 2014, à quoi, notamment correspond, les lignes « membre du bureau ». Souvent sont élus membres, à main levée, les maires de l'archipel, telles étaient les conditions *sine qua non* auparavant. Etienne TEHAAMOANA, Nestor OHU, Henri TUIEINUI et Benoit KAUTAI sont alors membres exécutifs, adoptés par la totalité des délégués. La délibération **N° 05-2014 du 25 avril 2014** est adoptée par le conseil communautaire.

Délibération N° 06-2014 du 25 avril 2014

Lecture de la délibération par le Président. Henri T. cherche à savoir le pouvoir de cette délégation. Il veut ouvrir le débat. Le conseil communautaire a-t-il le droit de donner autant de pouvoir de signature ? Le Vice-président rappelle que ces délibérations sont issues du CGCT. Donc, si une ligne semble gêner le conseil communautaire peut décider de la retirer. Marcel B. soutient l'idée de Henri T. Finalement, la délibération **N° 06-2014 du 25 avril 2014** est adoptée par le conseil communautaire.

Délibération N° 07-2014 du 25 avril 2014

Lecture de la délibération par le Président. La délibération **N° 07-2014 du 25 avril 2014** est adoptée par le conseil communautaire.

Délibération N° 08-2014 du 25 avril 2014

Lecture de la délibération par le Président. Un moment de silence, lié, probablement, au tableau des indemnités maximum du Président. La délibération **N° 08-2014 du 25 avril 2014** est adoptée par le conseil communautaire.

Délibération N° 09-2014 du 25 avril 2014

Lecture de la délibération par le Président. Correction à apporter comme suit « trésorier TIVAA ». La délibération **N° 09-2014 du 25 avril 2014** est adoptée par le conseil communautaire.

Délibération N° 10-2014 du 25 avril 2014

Lecture de la délibération par le Président. Le Vice-président propose une commission « environnement » ; il insiste sur cette commission ; une commission

« développement et aménagement » et une commission « examen de candidature de recrutement du personnel de la CODIM ». Corrections apportées à la présente délibération, 4 commissions au lieu de 6. Benoit KAUTAI propose de rattacher la commission « examen de candidature de recrutement du personnel de la CODIM » à la première commission. Les commissions apparaissent comme suit dans la délibération :

- Commission des affaires administratives, financières, budgétaires et d'ouverture de plis consécutive à un appel d'offre.
- Commission de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau potable et de la gestion des déchets.
- Commission du développement économique (artisanat, agriculture, pêche, tourisme, culture)
- Commission d'examen de candidature de recrutement du personnel de la CODIM.

Ani PETERANO soumet un problème engendré par ces commissions, notamment du point de vue l'éclatement de l'archipel. Cette situation géographique suppose des dépenses supplémentaires. Se pose alors le problème de la fréquence des réunions, de la disponibilité...

Joseph KAIHA entend ces problèmes et évoque une expérience métropolitaine en système pyramidale, vers le conseil municipal, par exemple, ou d'autres encore. Il rappelle que l'ancien conseil était à la recherche d'un développeur... En vain. Le CGF va lancer, sous peu, un concours de catégorie A de recrutement.

Benoit KAUTAI compare ces commissions, aux commissions au sein de son conseil municipal. L'objectif n'est pas l'attribution de subvention, mais, bien au développement de notre archipel.

Joseline PIRIOTUA émet l'hypothèse de la mise en place impérative de ces commissions pour comprendre les réalités. Les études ont été faites, nous devons, maintenant, entrer dans une phase d'application.

Toti TEIKIEHUPOKO dit que cette phase est normale les études ont été faites. Des dossiers ont été réalisés « poursuivant sur cette voie ».

Pour Benoit KAUTAI les commissions doivent définir les priorités. Toti adhère à cette idée.

Ani PETERANO veut une définition des commissions. Il insiste sur la définition du rôle des commissions.

Nestor OHU rappelle que les études ont été faites, des fonds ont été investissements.

Joseph KAUTAI propose que chacun s'imprègne des dossiers réalisés. Le président semble d'accord avec cette proposition.

Le président dit que l'action « communautaire » est d'ores et déjà en marche, au sud, avec le partenariat de Nicolas LAUCHON, dans le cadre d'une usine de transformation de fruits.

Benoit KAUTAI propose que le conseil le rencontre, afin que le développement soit unilatéral et non pas individuel.

Marcel BRUNEAU semble ne pas connaître cet intervenant.

Benoit KAUTAI suggère un développement relativement large et non un développement insulaire. Le président a commencé cette démarche, certes restreinte, mais nécessaire, avant un développement à l'échelle de l'archipel.

Finalement, seules 3 commissions sont créées :

- Commission des affaires administratives, financières, budgétaires et d'ouverture de plis consécutive à un appel d'offre et d'examen de candidature de recrutement du personnel de la CODIM : Felix BARSINAS, Joseph KAIHA, Benoit KAUTAI, Nestor OHU, Henri TUIEINUI, Etienne TEHAAMOANA
- Commission de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau potable et de la gestion des déchets : Felix BARSINAS, Ani PETERANO, Florentine SCALLAMERA, Casimir UTIA, Noël ARIITAI, Georges TEIKIEHUPOKO.
- Commission du développement économique (artisanat, agriculture, pêche, tourisme, culture) : Felix BARSINAS, Benoit KAUTAI, Marcel BRUNEAU, Tania BONNO, Nestor OHU, Henri TUIEINUI.

La délibération N° 10-2014 du 25 avril 2014 est adoptée par le conseil communautaire.

La fin de l'ordre du jour est annoncée par le Président.

Questions diverses

Benoit KAUTAI souhaite savoir comment allons-nous continuer à nous restaurer, dans l'avenir proche ? De plus, il parle de ACCDOM, comment seront nous représentés ? Quand auront nous notre développeur ? N'aurions-nous pas besoin d'un juriste ? Pourquoi pas MOIRON ? Joseph KAIHA rappelle que l'ancien conseil communautaire a déjà réalisé les dossiers, qui ont été transmis aux différentes instances de l'État. Nous sommes, cette fois-ci, dans l'attente de la validation de ces dossiers pour être, par la suite, statués par le conseil communautaire actuel.

Il souhaite que le siège ne change pas afin de rendre commode l'organisation administrative de la CODIM.

Henri TUIEINUI est d'accord avec les propos de Joseph KAIHA, mais, il ne souhaite pas que Bertille, actuelle secrétaire, soit remplacée par une personne du sud. Joseph KAIHA rappelle que les conditions optimales sont que le secrétaire soit en permanence avec le Président de la CODIM.

Etienne TEHAAMOANA rappelle l'idée de Benoit à propos du repas.

Fin de la séance à 19.27 pm.

Le Président,

Félix BARSINAS

secrétaire de séance,

Casimir UTIA